



## CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MŒURS-VERDEY

1, rue des Marnières  
51120 MŒURS – VERDEY  
☎ 03.26.81.48.24  
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat  
le lundi de 9h30 à 11h30  
le mercredi de 17h00 à 19h00

### Compte rendu de la séance du mardi 26 janvier 2021

Le Conseil Municipal de Mœurs-Verdey s'est réuni le mardi 26 janvier 2021 à 20h à la mairie.  
Tous les membres étaient présents à l'exception de

Mme Nathalie DANAU et Mme Annie BOUATOU absentes excusées  
M. Anthony DAVESNE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Franck MAILLARD

M. Arnaud VEMIAN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal

Approbation du compte rendu municipal du mardi 8 décembre 2020 à l'unanimité des membres présents

#### **Délibération n°2021 / 01**

#### **Objet : AVIS BIOMARNE**

Avis du conseil municipal sur le projet de création d'une unité de méthanisation par SAS BIOMARNE sur le territoire de Les Essarts-lès-Sézanne avec épandage sur le territoire de Mœurs-Verdey

- vu les courriers de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 16 novembre et 15 décembre 2020 concernant le projet de SAS BIOMARNE relatif à la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Les Essarts-lès-Sézanne
- vu l'arrêté préfectoral n°2020-CP171-IC d'ouverture de la consultation au public
- vu l'arrêté n°2020-PRO-191-IC de prolongation de la consultation du public,

Le maire rappelle que le conseil municipal avait étudié le dossier en séance du 7 décembre 2020 à partir des documents consultables sur le site de l'État dans la Marne. Un projet d'avis avait été transmis à chaque conseiller municipal qui devait poursuivre la réflexion. Le maire précise que l'avis motivé de la commune doit être transmis aux services de l'État avant le 11 février 2021.

Après discussion et échanges de vue, le conseil municipal :

- estime que le choix de localisation du site de production est peu judicieux car il est :
  - proche des lieux habités et du captage du Gué Barré qui est l'unique source approvisionnement en eau pour 6 communes
  - difficilement accessible par le réseau routier
- signale que la voie communale dite Route des Bordes qui relie Les Essarts-les-Sézanne à la RN4 qui est limitée à 10T sur le territoire communal de Mœurs-Verdey ne peut être utilisée pour le trafic lourd induit par ce projet
- s'oppose à l'utilisation pour épandage des terrains sous vent dominant jouxtant des habitations notamment sur les parcelles :

- ZM1, ZM11, ZM81, ZP24 et ZI25

### **Délibération n°2021 / 02**

#### **Objet : Acquisition d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'un groupement de commande conduit par la Communauté de Commune Sézanne Sud-Ouest Marnais pour l'acquisition d'un défibrillateur

Le Conseil Municipal

- accepte la proposition d'un achat groupé pour l'obtention d'un défibrillateur :
- décide d'acquérir le modèle pack défibrillateur extérieur

### **Délibération n°2021 / 03**

#### **Objet : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Par délibération n° 2014/37 du 10 septembre 2014, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

### **Débat sur la planification des opérations d'investissement**

Le maire rappelle au conseil municipal les différentes opérations étudiées en commissions, dont la réalisation est envisagée dans le présent mandat. Des estimations ont pu être établies pour certains projets mais d'autres nécessitent encore des études préalables. Il revient à présent au conseil municipal

de les planifier en fonctions des différentes contraintes afin d'engager au plus vite les demandes de financement

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal fixe les priorités suivantes :

1. Lancement dès cette année de la réhabilitation de l'annexe de l'ancienne mairie école afin de disposer d'un local de stockage et de sanitaire en appui de la salle d'exposition Une demande de subvention au titre de la DETR peut être déposée dès à présent.
2. Missionner le bureau d'étude Infra-Services pour établir des propositions d'aménagements de sécurité pour la rue des Pantes, la place du Marronnier, et la rue de la Joignotte ainsi que pour l'aménagement de la place St Martin. La modification de signalisation rue de la Vaucelle peut être réalisée dès le printemps prochain. Ces propositions seront présentées par le bureau d'études à l'ensemble du conseil municipal
3. Lancement de la dernière phase de réfection des badigeons des murs intérieurs de l'église de Moeurs. Les aides de l'État (DRAC) et du Département peuvent être sollicitées dès cette année. M Éric Planson manifeste son opposition à ce projet.
4. Les travaux de couverture et de réparation de charpentes sur l'église de Verdey deviennent urgent mais il est nécessaire de solliciter des aides importantes pour le financement de cette opération d'un montant de l'ordre de 100.000€. La réhabilitation de cet édifice devra permettre l'ouverture au public. Cette opération nécessitera l'implication de la population et une coordination avec l'église de Moeurs pour les visites. Il reviendra toutefois à trouver une vocation à cet édifice qui est difficilement accessible et qui reste affecté au culte.

#### **Délibération n°2021 / 04**

##### **Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation du bâtiment annexe de l'ancienne mairie-école de Mœurs**

Le maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation du bâtiment annexe de l'ancienne mairie de Moeurs et le devis correspondant établi par la société Brie Champagne Construction. Le détail de cette opération est décrit dans la notice explicative jointe au dossier.

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal :

- approuve le projet,
- arrête le montant prévisionnel de cette opération à 48 115,97€ H.T.
- décide d'engager cette opération dans le 2ème semestre 2021,
- sollicite une aide de l'État de 30 % au titre de la DETR,
- adopte le plan de financement suivant :

○ subvention DETR 30%	14 434,79€
○ Emprunt et fonds libres	33 681,18€

#### **Délibération n°2021 / 05**

##### **Objet : Aménagement de sécurité voirie**

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante que des aménagements de sécurité ont été préconisés sur la rue des Pantes, la place du Marronnier et la rue de la Joignotte. D'autre part, il convient d'engager des travaux sur la place Saint Martin pour terminer l'aménagement de ce secteur.

Pour concrétiser ces opérations, il propose de confier une mission au bureau d'études INFRA SERVICES- M. Dominique NICOLLE, d'un montant de 1 300,00 HT soit 1 560,00 TTC afin de proposer des principes d'aménagement et des dispositifs à mettre en place. Ces propositions seront présentées par le bureau d'études à l'ensemble du conseil municipal.

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté par le bureau d'études INFRA SERVICES,
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**Délibération n°2021 / 06**  
**Objet : Eglise de Mœurs – Badigeons intérieurs**

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a procédé ces dernières années à plusieurs phases de restauration des fresques découvertes à l'intérieur de l'église Saint Martin de Mœurs qui ont conduit à son inscription à l'inventaire des monuments historiques.

Il propose de terminer la réfection intérieure de l'église par la réalisation d'un badigeon sur le chœur et la seconde partie de la nef pour un montant de 30 438,41 HT soit 36 526,09 TTC selon le devis présenté par l'entreprise «Bâtiment Associé»

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal :

- approuve le devis du Bâtiment Associé,
- sollicite des aides de l'État et du Département de la Marne
- adopte le plan de financement suivant pour cette opération :
  - État-ministère de la culture 30 % soit 9.131,52€
  - Département de la Marne 20 % soit 6.087,68€
  - Fonds libres communaux 50 % soit 15.219,21€
- donne l'autorisation au maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Maire informe :

- Suite à la sollicitation de la CCSSOM, les propositions suivantes ont été transmises pour être intégrées au programme de travaux d'entretien de la voirie 2021 :

**Communes:** MOEURS-VERDEY  
 Responsable Voirie: Thierry BOLLLOT  
 Coordonnées: 06 07 19 04 95

**Voiries communautaires**

Cochez la ou les cases nécessaires

Nom de la voirie	Enduits	Enrobés	ECF	Reprofilage chaussée suite affaissement	Purges	Faiçonnage	Pontage de fissures	Curage des fossés en agglo	Dérasement
VC 2 de Launat ( dernier enduisage en 2004) ( en coordination avec Le Meix?)	x	ou	x	Affaissement et Purges en rives de chaussée Création de surlargeurs béton en intérieur des virages (demande 2018)					Ponctuellement

**Voiries communales**

Cochez la ou les cases nécessaires

Nom de la voirie	Enduits	Enrobés	ECF	Reprofilage chaussée suite affaissement	Purges	Faiçonnage	Pontage de fissures	Curage des fossés hors agglo	Dérasement
Chemin des fontaines	x	en coordination des travaux sur RD346 après reprofilage patte d'oie							
Parc du Château	x	ou	x						

Travaux d'assainissement pluvial à prévoir sur voirie intercommunale	
Rue du couchant des Clos	Regard grille + 15m canalisation pour rétablissement de l'évacuation des eaux suite à aménagement de sécurité
Rues des Pantes	Prolongation sur 30 m du réseau DN300 réalisé en 2014. Prévoir 2 RV et 1TA
Rue de la Vaucelle	Captage des sources et évacuation des eaux vers fossé en aval pour éviter les problèmes de verglas en hiver

- Réfection de la salle communale par l'employé communal. Les dalles au plafond sont posées, et la peinture va commencer dans les prochains jours.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Le Maire

Arnaud VEMIAN

Claude POUZIER